

Signature des conventions entre la profession bancaire et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 25 juin 2009 à Cergy Pontoise

Canevas d'intervention de Michel Pébereau

(10 minutes) ¹

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'université,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous aujourd'hui, dans le cadre de cette manifestation qui marque une étape supplémentaire du rapprochement entre les milieux de l'éducation et ceux de l'entreprise.

Car même si, de fait, ce qui touche à la banque ne m'est pas tout à fait étranger, c'est aujourd'hui en me situant au niveau de l'ensemble de l'économie et des entreprises que je souhaite mettre en perspective l'initiative de la FBF. Et à ce titre, je ne peux que m'en féliciter, pour au moins deux raisons.

- **Mon premier sujet de satisfaction est que cette initiative constitue une illustration aboutie de ce que les différents secteurs économiques peuvent utilement engager dans leurs relations avec les universités.** En avril 2006, le Medef avait formulé une série de propositions destinées à favoriser la relation Université emploi. Elles étaient axées notamment sur l'orientation, le développement de l'alternance, la professionnalisation des cursus, la création de passerelles et les progrès de la gouvernance. La démarche de la profession bancaire s'inscrit dans le droit fil de ces propositions puisque qu'elle repose sur deux convictions de fond :

¹ Ordre des interventions : Ariane OBOLENSKY (10 mn), Michel PEBEREAU (10 mn) et Valérie PECRESSE (10 mn).

- la progression de l'alternance dans l'enseignement supérieur (qu'il s'agisse d'apprentissage ou de professionnalisation) est un outil formidable pour rapprocher les professionnels des universités et les faire dialoguer tant sur l'évolution des métiers que sur les contenus des disciplines. C'est aussi l'occasion d'une rencontre avec les régions – très impliquées dans la mise en œuvre de l'alternance et le développement de leurs universités – et donc l'occasion de rapprocher concrètement les problématiques des métiers et des professions de celles des territoires ;

 - la professionnalisation des cursus, pour peu qu'elle soit menée avec un minimum de rigueur, de méthode et d'écoute réciproque, contribue à une double démonstration : d'une part, que les employeurs comptent bien sur la partie académique des parcours pour former les jeunes recrues en leur apprenant notamment à apprendre, capacité indispensable pour évoluer ; et, d'autre part, que les disciplines techniques professionnelles ont leur propre valeur éducative, différente mais complémentaire.
Les perspectives ainsi tracées s'inscrivent bien entendu dans un respect complet du principe d'autonomie des universités auquel, vous le savez, je suis très attaché.
- **La seconde raison de me féliciter de cette initiative de la FBF est qu'elle intervient dans un contexte qui donne à certains de ses aspects un relief particulier. J'en citerai deux :**
- Le développement de l'alternance a été retenu comme un point fort du « Plan pour l'emploi des jeunes » présenté par le Président de la République le 24 avril dernier. Dans la mouvance de ce plan, ce dernier a confié à Henri Proglio une mission spécifique de "promotion et de développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation". Ces initiatives concernent bien sûr de manière cruciale les jeunes dont le niveau scolaire accroît la fragilité face à la crise. Nous savons à cet égard que chaque année 100 000 jeunes d'entre eux sortent de l'université sans autre diplôme que le bac. Mais en contrepoint, nous savons aussi que le problème se pose dans des proportions presque

similaires pour des jeunes titulaires de licence ou de master : on estime également à près de 100 000 le nombre de ceux qui détiennent un diplôme dont la spécialité ne correspond pas aux besoins du marché. Augmenter le taux et la rapidité de leur insertion en les orientant vers des filières qui débouchent sur l'emploi constitue un enjeu tout aussi crucial.

- La crise financière ne manquera pas de générer des exigences nouvelles au niveau des compétences des collaborateurs des entreprises bancaires, notamment en matière de maîtrise des risques, d'éthique, de conformité des organisations et des activités ... Les réflexions dans ces domaines devront se poursuivre bien au-delà des premières mesures prises pour rétablir les marchés et relancer l'économie. Le rapprochement de la profession bancaire avec les universités et les écoles est à cet égard doublement important : il doit permettre aux enseignements de s'adapter aux évolutions des métiers et à la recherche développée au sein des universités de nourrir de ses apports les progrès dans la régulation et l'exercice des métiers. La "science de la monnaie" doit encore progresser pour améliorer le service rendu par la banque et la finance à la collectivité.

La conjugaison de ces différents éléments militait en faveur du choix judicieux que fit Jean-Pierre Philippe de retenir le secteur bancaire dans sa démarche de repérage des bonnes pratiques et de formalisation d'une feuille de route pour les démultiplier. Je suis heureux que ce soit cette profession, qui traverse aujourd'hui de réelles turbulences, qui ait pu ouvrir la voix et je formule ici le vœu qu'elle soit suivie par de nombreux autres secteurs.

Mais ce qui a été fait n'aurait à l'évidence été possible sans la mise en place de la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités dite loi LRU. Au nom de la profession bancaire, je tenais donc à vous remercier, Madame la Ministre, d'avoir mené avec courage et fermeté cette réforme qui a permis d'accélérer des processus indispensables. Votre présence aujourd'hui dans cette enceinte témoigne et de son ambition, et de sa réussite...

Je vous remercie.

